

Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0136

Norme internationale : ISO/CEI 17020:2012

Norme suisse : SN EN ISO/CEI 17020:2012

Office de la circulation routière et de
la navigation du canton de Berne
Contrôle des véhicules routiers et
des bateaux
Schermenweg 5
3001 Berne

Responsable : Stephan Lanz
Responsable SM : Thomas Eisenhut
Téléphone : +41 31 635 80 80
E-Mail : thomas.eisenhut@be.ch
Internet : <http://www.be.ch/svsa>

Succursales pour les contrôles
techniques des véhicules:

Première accréditation : 30.04.2008
Accréditation actuelle : 30.04.2023 au 29.04.2028

Agence 1
Tempelstrasse 30
3608 Thoune

Registre voir : www.sas.admin.ch
(Organismes accrédités)

Agence 2
Hardstrasse 4
4922 Bützberg

Agence 3
Hauptstrasse 1
2552 Orpond

Portée de l'accréditation dès le 30.04.2023

Organisme d'inspection (type A) pour des véhicules routiers et des bateaux

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<ul style="list-style-type: none">- RS 741.01 LCR- RS 741.11 OCR- RS 741.51 OAC- RS 741.41 OETV- RS 741.412 OETV 1- RS 741.413 OETV 2- RS 741.414 OETV 3- RS 741.511 ORT- Directives et aide-mémoires de l'Association des services des automobiles (asa)- Instructions de l'Office fédéral des routes (OFROU)	Expertise des véhicules routiers	Responsable des inspections : Hans Werren Tel. +41 31 635 80 80 hans.werren@be.ch Répertoire des prescriptions étrangères et internationales reconnues selon l'annexe 2 OETV.



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0136

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<ul style="list-style-type: none">- RS 741.41 OETV, article 32- Directives asa 13 - RS 747.201 LNI- RS 747.201.1 ONI- RS 747.201.7 OCB- RS 747.201.71 DE-OCB - Directives et aide-mémoires de l'Association des services de la navigation (ASN)- Règlements de l'Office fédéral des transports (OFT)	Voitures automobiles légères	Siège principal Agences : 1, 2, 3
	Voitures automobiles lourdes	Siège principal Agences : 1, 2, 3
	Motocycles	Siège principal Agences : 1, 2, 3
	Remorques	Siège principal Agences : 1, 2, 3
	Véhicules agricoles véhicules de travail véhicules spéciaux	Siège principal pour ces types d'inspection
	Contrôle garage des voitures automobiles légères réceptionnées par types.	Siège principal
	Inspection des bateaux	Responsable des inspections: Marcel Kohler Tel. +41 31 635 80 80 marcel.kohler@be.ch
<ul style="list-style-type: none">- Bateaux de sport- Bateaux de plaisance- Bateaux à passagers- Bateaux à marchandises/- Chalands- Engins flottants- Bateaux ayant une construction particulière	Siège principal pour tous types d'inspection de bateaux	

Inspection de véhicules : dans toutes les succursales ; bateaux : inspection sur site

En cas de contradictions dans les versions linguistiques des registres, la version allemande fait foi



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0136

Abréviation	Signification
DE-OCB	Dispositions d'exécution du DETEC sur l'ordonnance concernant la construction des bateaux
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LNI	Loi fédérale sur la navigation intérieure
OAC	Ordonnance réglant l'admission à la circulation routière
OCB	Ordonnance sur la construction des bateaux
OCR	Ordonnance sur les règles de la circulation routière
OETV	Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers
OETV 1	Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les voitures automobiles de transport et leurs remorques
OETV 2	Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les tracteurs agricoles et leurs remorques
OETV 3	Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les motocycles, quadricycles légers à moteur, quadricycles à moteur et tricycles à moteur
ONI	Ordonnance sur la navigation intérieure
ORT	Ordonnance sur la réception par type des véhicules routiers

* / * / * / * / *